



# France Expérimentation

## Faire évoluer le droit avec ceux qui font l'innovation

**Webinaire Smart Energy Alliance – Vendredi 30 juin 2023**

**Intervenants :**

**Olivier Hébrard et Alexis Mazurier-Jourdan,**  
Responsables du programme France Expérimentation

# France Expérimentation



Le **Ministère de la Transformation de la Fonction publiques** a été créé en juillet 2020 afin :

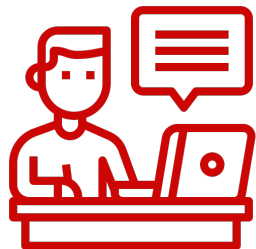
- d'accélérer l'application des politiques publiques prioritaires dans les territoires,
- de moderniser les services publics, et
- de faire évoluer notre fonction publique, au service des Français.

**Le ministre a autorité sur trois directions :**

**Direction Interministérielle de la Transformation Publique**

**Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique**

**Direction Interministérielle du Numérique**



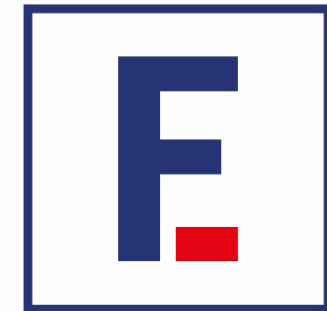
La DITP a été établie en tant que **direction d'administration centrale en 2015**, prenant la suite de plusieurs administrations en charge de la réforme de l'Etat, rattachées au Premier ministre ou au ministre du Budget.

Thierry Lambert, **délégué interministériel** placé sous l'autorité de la Première ministre, est à la tête de la direction.

# QUI SOMMES-NOUS ?

# 120

**Agents, dont la moitié dédié à  
l'accompagnement quotidien des  
administrations**



France  
Expérimentation

## Plus de 10 domaines d'expertise

- Conseil en stratégie et en transformation
- Sciences comportementales
- Efficacité opérationnelle et réingénierie de processus
- Expérience usagers et simplification administrative
- Participation citoyenne et association de la société civile
- Intelligence collective
- Design de services
- Co-développement
- Coaching
- Innovation ouverte
- Expérimentation, etc.

# NOS QUATRE MISSIONS

La direction interministérielle de la transformation publique (DITP) pilote le programme de transformation publique défini par le Gouvernement pour une action publique plus proche, plus simple et plus efficace.

→ **L'objectif : améliorer concrètement la vie des Français et des agents publics.**



- Assurer la **mise en œuvre des politiques prioritaires du Gouvernement** sur tout le territoire
- Coordonner l'action des administrations pour **simplifier les démarches et améliorer la qualité du service pour les usagers**
- Porter, avec nos partenaires ministériels, **l'innovation, la transformation des organisations et des pratiques managériales** et, plus généralement, de la gestion publique
- Accélérer les **projets à fort impact des administrations** avec l'appui de nos équipes d'experts et de consultants internes ainsi que du Fonds pour la transformation de l'action publique

# France

# Expérimentation

## Aider les innovateurs confrontés à des blocages juridiques

**Un outil** au service des acteurs économiques dont les projets innovants sont entravés par des dispositions réglementaires ou législatives.

### **Par quels moyens ?**

Par la mise en place de dérogations, à titre expérimental et pour une durée limitée, aux normes qui bloquent le développement de leurs projets.

**L'objectif** : intensifier la mise en œuvre du droit à l'expérimentation (art 37.1 Constitution) et concrétiser l'engagement du gouvernement en matière d'innovation et de simplification.

**La démarche** : le secrétariat de France Expérimentation supervise l'instruction menée par les ministères compétents. Les demandes sont soumises à l'arbitrage du cabinet du Premier ministre puis, en cas d'accord, le cadre juridique bloquant est modifié.

# France

# Expérimentation



Un guichet en ligne gratuit qui accompagne les acteurs économiques dont le projet innovant n'est pas réalisable dans le cadre juridique existant.

## Un acteur économique

- ✓ Ouvert à **tout acteur économique** (grande entreprise, association, entrepreneur individuel, PME, collectivité).
- ✓ **Quel que soit son secteur d'activité** (industrie ou services).

## Un projet innovant

- ✓ **L'innovation peut être technologique, mais pas seulement.**

*Pas de restrictions thématiques : bien que les 2/3 des demandes portent sur l'environnement, le logement, les transports et l'économie circulaire*

## Un blocage législatif ou réglementaire

- ✓ **Le blocage doit être juridique** : les blocages financiers sont inéligibles.
- ✓ **Le blocage doit résulter d'une norme législative ou réglementaire nationale** (il ne peut s'agir d'une norme européenne ou d'une norme locale).

# France

# Expérimentation



## Comment ça marche ?

- ✓ **Des appels à projets thématiques pour le domaine législatif (PACTE, LOM, 3DS)**
- ✓ **Un guichet permanent pour les blocages de niveau réglementaire**  
Avec, à la demande des cabinets, des « coups de projecteur » sur certains territoires, activités, acteurs économiques (Ex: AAP « Territoires d'Industrie », « French Impact », etc.)
- ✓ **Un pilotage assuré par le secrétariat de France Expérimentation** (équipe DITP / DGE)
- ✓ Une **instruction des demandes par les ministères compétents** (administrations centrales)  
Afin de déterminer quels projets peuvent faire l'objet d'une dérogation (éligibilité, vérification des blocages, opportunité ou non de déroger, éventualité de modifier la norme sans phase expérimentale).



# France

# Expérimentation



## Comment ça marche ?

- ✓ **Des arbitrages rendus par le cabinet du Premier Ministre** (RIM périodiques).
- ✓ **2 solutions principales :**
  - **en cas d'expérimentation, adoption de textes dérogatoires** (selon la procédure normale) assortis, le cas échéant, d'un cahier des charges ou protocole expérimental,
  - **en l'absence de blocage, sécurisation juridique** sous la forme d'une sorte de « rescrit » ou mise en relation avec les structures ou experts compétents,
- ✓ **Les dossiers considérés comme inéligibles ou inopportuns sont écartés**

# France

# Expérimentation



## Quelles actions ? Deux principaux bénéfiques possibles

### Expérimenter une dérogation

- ✓ **Dérogation à titre expérimental** aux normes bloquantes identifiées.
- ✓ **Durée limitée** et **évaluation** a posteriori.
- ✓ En cas de succès, l'expérimentation a vocation à être **généralisée**.

### Exemple : NovoNordisk

**Qui** : entreprise de santé, leader dans le traitement diabète et la production de stylos injecteurs d'insuline (usine à Chartres)

**Ce qui bloque** : réglementation nationale encadrant les médicaments non utilisés (obligation d'incinération)

**L'expérimentation** : collecte, recyclage et valorisation des matières plastiques contenues dans ces stylos. Autorisée pour 5 ans par décret + 2 arrêtés. Lancée fin 2022.

# France

# Expérimentation



## Quelles actions ? Deux principaux bénéfices possibles

### Bénéficiaire d'un accompagnement à droit constant

- ✓ Le projet peut être réalisable à droit constant c'est-à-dire **faisable sans changer la réglementation**.
- ✓ L'administration **précise par écrit** les dispositions qui rendent le projet possible et met le porteur **en contact avec un expert** de l'administration si besoin.

### Un exemple : Oke charge

**Qui** : start-up dans le domaine de la smart tech qui propose un service « peer-to-peer » de recharge électrique partagée pour les véhicules

**Ce qui bloque** : art. 334-4 du code de l'énergie relatifs aux opérateurs de recharge

**L'expérimentation** : mise en relation avec la DGEC qui s'est engagée par écrit sur la compatibilité du projet avec le cadre juridique existant.

# France

# Expérimentation



## Une possibilité de modifier définitivement le cadre juridique

### Association Communale de Production des Energies Vertes (ACOPREV) et consorts

Sujet : Développement de l'autoconsommation électrique collective

Une première étape expérimentale en 2019 :

- ✓ Intégrée en 2019 dans le cadre de la loi **PACTE**, une première demande d'expérimentation, portée par plusieurs **éco quartiers**, a permis d'élargir à **2 km** le périmètre autorisé pour mener des opérations d'autoconsommation collective,
- ✓ **Cette expérimentation a rapidement été généralisée** dans le cadre de la loi « Energie Climat ».

Un second élargissement de périmètre en 2020 au profit des zones rurales :

- ✓ Dans le cadre de l'**AAP Pacte Productif**, une nouvelle demande d'élargissement a été présentée par **ACOPREV** pour permettre aux **zones rurales** de recourir plus largement à l'autoconsommation collective,
- ✓ Validée par le Cabinet du Premier Ministre, cette demande a conduit à porter, sur autorisation, le rayon admissible pour ce type d'opérations **jusqu'à 20 km en zones isolées**.

# France

# Expérimentation



## Bilan du dispositif France Expérimentation

### Nombre et typologie des saisines :

- ✓ **Près de 450** saisines formelles depuis 2016 (+ contacts non suivis de dépôts), dont **70 %** se rapportent à des blocages de niveau réglementaire
- ✓ **3/4** des demandes émanent d'entreprises, en grande majorité des TPE et PME.
- ✓ **1/4** des saisines proviennent des **starts ups** (un tiers de celles provenant des entreprises)

### Thématiques fréquentes :

- ✓ santé, environnement (économie circulaire), logement, transport, numérique...

### Solutions apportées :

- ✓ **Entre 10 et 15 %** des demandes donnent lieu à une **décision d'expérimentation (39 ont été rendues)**
- ✓ **Près de 50 %** des demandes obtiennent une **issue favorable** (expérimentation, modification « définitive », accompagnement à droit constant)

# France Expérimentation



**Secrétariat de France Expérimentation**

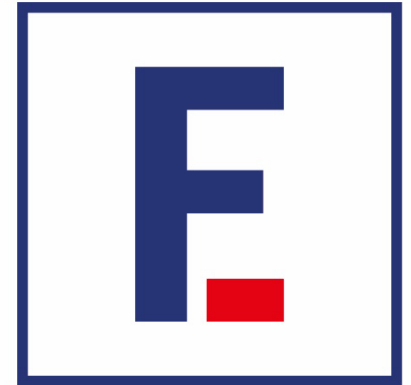
**Service Pilotage du programme de Transformation publique**

20, Avenue de Ségur - 75007 PARIS

**Pour plus d'informations et comment déposer une demande :**

<https://www.modernisation.gouv.fr/transformer-laction-publique/france-experimentation-entreprises>

**Nous contacter :** [france-experimentation.ditp@modernisation.gouv.fr](mailto:france-experimentation.ditp@modernisation.gouv.fr)



France  
Expérimentation